



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 124^e session du
Conseil international du Café**

25-29 mars 2019

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2:	Admission d'observateurs	2
Point 3:	Voix et pouvoirs	2
Point 4:	Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café.....	2
Point 5:	Programme des activités	3
Point 6:	Rapport sur le marché du café	7
Point 7:	Application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café.....	3
Point 8:	Études et rapports	8
Point 9:	Prix d'excellence de l'OIC pour la recherche sur le café 2019	11
Point 10:	Politiques nationales en matière de café.....	12
Point 11:	Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord.....	13
Point 12:	Rapports des présidents des organes de l'OIC.....	17
Point 13:	Résultat des travaux du séminaire sur la durabilité	20
Point 14:	Questions financières et administratives	20
Point 15:	Fonds spécial	22
Point 16:	Conférence mondiale du Café	22
Point 17:	125 ^e session du Conseil international du Café	23
Point 18:	Questions diverses	24

1. La 124^e session du Conseil international du Café était présidée par Mme Stefanie Küng (Suisse). La session s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mars 2019.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-124-0 Rev. 2](#), à l'exception de la fusion du point 5 (Programme des activités) avec le point 7 (Application de la [Résolution 465](#)).

Point 2 : Admission d'observateurs

3. Le Directeur exécutif a présenté le document [ICC-124-2](#) dans lequel figurent des informations détaillées sur les observateurs souhaitant assister à la 124^e session du Conseil (Annexe I). L'annexe II contient également une liste des observateurs dont l'admission a été approuvée pour 2018/19.

4. Le Conseil a approuvé l'admission d'observateurs.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix pour l'année caféière 2018/19

5. Le Chef des opérations a présenté le document [ICC 124-1 Rev. 1](#) dans lequel figure la nouvelle distribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2018/19, calculée conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord de 2007.

6. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de paiement affectant les droits de vote au 18 mars 2019. Il a été rappelé aux Membres que seuls les gouvernements qui sont Membres de l'Accord de 2007 et qui ont versé leurs contributions, conformément à l'article 21, sont autorisés à participer aux réunions des comités spécialisés.

Point 3.2 : Pouvoirs

7. Le Chef des opérations a informé le Conseil que les pouvoirs reçus des Membres avaient été examinés et jugés en bonne et due forme. Conformément à l'article 11 de l'Accord, le quorum requis pour la tenue de la 124^e session du Conseil international du Café a été atteint.

8. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs ¹ .
--

¹ Le rapport a été distribué ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-124-19.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

9. Le Directeur exécutif a indiqué qu'au 1 mars 2019, 44 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs avaient ratifié, accepté ou approuvé l'Accord de 2007. Conformément au Plan stratégique visant à renforcer encore le dialogue avec les non-membres, le Secrétariat s'est activement engagé avec les pays Membres potentiels, en dernier lieu la République de Corée ; la République démocratique populaire lao et la Jamaïque ont progressé dans le processus d'adhésion à l'Accord de 2007.

10. L'OIC a intensifié sa collaboration positive avec les représentants du secteur du café aux États-Unis, afin de tirer parti de toutes les occasions de dialoguer avec le gouvernement américain en vue d'encourager son retour dans la communauté internationale du café au niveau intergouvernemental. Des mesures concrètes ont été prises pour que le Royaume-Uni devienne Membre de l'OIC à l'issue de son retrait de l'Union européenne.

11. Les délégués ont noté qu'il était également encourageant de voir que des représentants de pays non-membres étaient présents, notamment de la République dominicaine et du Nigéria, ainsi que des représentants du secteur du café en Chine.

12. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 5 : Programme des activités

et

Point 7 : Application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café

13. Le Chef des opérations a présenté un bilan semestriel du Programme des activités de l'OIC pour l'année caféière en cours, tel que révisé afin d'appliquer la [Résolution 465](#). Le Conseil a noté que l'Organisation ne disposait que de £76 000 pour mettre en œuvre un programme ambitieux et riche. C'est pourquoi le Secrétariat s'est employé activement à identifier des partenaires de développement.

14. Le Programme des activités initial pour l'année caféière en cours a été approuvé par le Conseil en septembre 2018 mais la majorité des activités de l'OIC ont été repoussées pour permettre au Secrétariat de se concentrer sur l'application de la [Résolution 465](#) sur le niveau des prix du café. Outre que l'OIC concentre ses efforts auprès des partenaires de développement pour mettre le sort du secteur du café au premier plan au plus haut niveau politique, le travail de la section économique s'est concentré sur les études liées au débat sur les prix du café, et le thème proposé pour le 9^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café en septembre 2019 et du premier rapport phare de l'OIC (qui sera publié plus tard dans l'année) qui devait être le changement climatique est désormais le développement économique durable.

15. Le seul domaine d'activité qui est resté largement inchangé concerne la Section des statistiques qui continue de donner la priorité à l'amélioration de la collecte, du stockage, du

traitement et de la diffusion des données statistiques de l'OIC. Un atelier sur les statistiques a été organisé avec succès par l'OIC dans le cadre de la 17^e Conférence de l'Association des cafés fins africains à Kigali (Rwanda), ainsi que deux réunions de la Table ronde sur les statistiques qui ont permis de réduire l'écart entre les statistiques officielles de l'OIC et celles d'autres fournisseurs des secteurs public et privé. À la suite de la réduction des effectifs de l'Organisation, la Section des statistiques n'avait que deux fonctionnaires mais un statisticien a récemment pris ses fonctions.

16. Pour appliquer la Résolution 465, l'OIC met en œuvre une série de mesures axées sur la sensibilisation et la communication, la mobilisation des acteurs du café et des partenaires de développement, la recherche, le renforcement des connaissances et la transparence, et la promotion de la consommation du café, à savoir :

- a. **Un dialogue structuré à l'échelle du secteur** : en raison de la neutralité de son rôle, l'OIC met en place un vaste dialogue sectoriel qui engagera les parties prenantes du café, les partenaires du développement et la société civile dans le but d'identifier des solutions, de dégager un consensus et de fixer des engagements mesurables pour un avenir durable des caféiculteurs et de l'ensemble du secteur du café, conformément aux Objectifs de développement durable de l'ONU. Pour faire entendre la voix des caféiculteurs et de l'ensemble du secteur du café sur la scène internationale où les décisions sont prises, l'OIC a réussi à planifier une série de rencontres consultatives, à commencer par le séminaire sur la durabilité qui s'est tenu le 25 mars 2019 à Nairobi. D'autres rencontres suivront, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole au Siège de l'ONU à New York le 16 avril, avec le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale à Rome le 16 mai, et avec la Commission européenne le 6 juin à Bruxelles. Ces plates-formes de discussion culmineront avec un Forum des chefs d'entreprise qui aura lieu pendant la 125^e session du Conseil international du Café, à Londres en septembre 2019 et dont l'objectif sera de convenir de la mise en œuvre de mesures visant à surmonter l'impact spectaculaire des prix actuels du café et de leur volatilité sur les petits caféiculteurs. Tous les Membres, leurs représentants permanents et leurs ambassades, ainsi que les organisations ayant le statut d'observateur, ont été vivement encouragés à participer à toutes les rencontres.
- b. **Comparaison globale** : l'OIC appelle les partenaires à s'associer et à soutenir la collecte et le traitement de données indépendantes, objectives et comparables au niveau international sur les coûts, les revenus et les systèmes de production du café. Cette initiative permettra de mieux comprendre les principaux moteurs de la durabilité économique de la culture du café et d'identifier des solutions pour

améliorer la durabilité sociale, économique et environnementale de la chaîne de valeur du café. Bien qu'un certain nombre de partenaires et de parties prenantes du café, y compris des fournisseurs d'intrants, aient manifesté un grand intérêt, cette initiative devrait être menée sur une base continue et nécessiter un financement permanent pour être réellement bénéfique.

- c. **Plan mondial de communication** : l'aspect le plus ambitieux en termes budgétaires ; l'OIC souhaite engager un consultant pour élaborer et mettre en œuvre un plan mondial de communication visant à sensibiliser les consommateurs à la réalité économique du secteur du café et à promouvoir une vie décente pour les caféiculteurs. Jusqu'à présent, ce domaine d'activité connaissait moins de succès dans la mobilisation de fonds potentiels, la raison en étant qu'une campagne de sensibilisation du public sur les médias sociaux ciblant 92 millions de consommateurs dans seulement six pays, pendant une période de six mois, coûterait environ 7 millions de dollars, selon les chiffres cités par un spécialiste établi des communications. Bien que ces chiffres ne constituent pas une proposition de mise en œuvre, la portée d'une telle campagne au moyen des ressources existantes serait limitée.
- d. **Recherche de haut niveau** : afin d'accroître la transparence de la chaîne de valeur du café, l'OIC produit des recherches et des données indépendantes pertinentes et de haut niveau, notamment la publication d'un rapport phare sur la viabilité économique, qui comprendra des scénarios sur l'avenir du café et des évaluations des solutions les plus prometteuses à la crise actuelle des prix. Pour éclairer le débat, la section économique de l'OIC présentera plus tard dans la semaine trois études de l'OIC portant respectivement sur l'impact de la faiblesse des prix du café sur les pays exportateurs, le rôle de la spéculation sur les marchés à terme du café et la rentabilité de la production du café dans certains pays d'Amérique latine.
- e. **Mobilisation des ressources** : l'OIC s'efforce de mobiliser des ressources financières et en nature auprès du secteur privé et des donateurs et de mettre en œuvre des idées novatrices afin de promouvoir la consommation de café, de sensibiliser les consommateurs aux problèmes auxquels le secteur du café est confronté, tout en projetant une image positive du café et en faisant valoir son importance dans les enceintes internationales les plus pertinentes.
- f. **Dialogue avec les torréfacteurs et les autres acteurs** : le Directeur exécutif et le Secrétariat ont dialogué avec les principaux torréfacteurs et autres acteurs de l'industrie, qui se sont tous montrés très réceptifs et ont souhaité contribuer à résoudre le problème auquel sont confrontés les planteurs par des mesures concrètes en termes de contributions financières et de soutien.

17. Le Conseil s'est félicité du travail impressionnant accompli par l'OIC pour appliquer la [Résolution 465](#), mais a également reconnu qu'il y avait des limites à la manière dont le Secrétariat pouvait agir en raison de ses ressources limitées.

18. Le Conseil a ensuite pris note d'un rapport de M. Sachs sur son analyse du revenu des petits exploitants. Les gains de productivité au Brésil, en particulier, se sont traduits par une baisse des cours mondiaux du café et les producteurs du monde entier, en particulier les petits producteurs d'Amérique centrale et d'Afrique, se sont retrouvés coincés. Il ne croit pas que la modification des conditions des contrats à terme entre producteurs et fournisseurs aura une incidence fondamentale sur les prix. La situation vécue par le secteur est essentiellement le résultat d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. La faiblesse des prix et le resserrement des bénéfices sont plutôt le reflet de la productivité élevée des principaux pays producteurs, notamment le Brésil et le Viet Nam, avec lesquels les planteurs moins productifs ont du mal à rivaliser. Les producteurs, négociants, torréfacteurs et détaillants sont co-responsables de la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du café.

19. La durabilité sociale appelle à l'élimination du travail des enfants, au traitement équitable des ouvriers et à la viabilité financière des petites exploitations. Pour accroître la productivité des petites exploitations agricoles, le secteur doit investir au niveau mondial, par exemple dans la formation, la technologie et la gestion de l'eau pour aider à accroître les rendements. M. Sachs a proposé la création d'un Fonds mondial du café pour compléter les revenus des planteurs les plus pauvres. Bien que complexe sur le plan logistique, ce mécanisme de transfert doit être transparent et irréprochable, et ne doit pas être conçu pour subventionner des prix plus élevés et encourager une offre excédentaire. Au lieu de cela, le transfert doit se faire sur la base des registres historiques de production. Il doit s'agir d'une initiative mondiale à laquelle l'ONU, l'OIC, les grands torréfacteurs et détaillants et les associations sectorielles devraient adhérer immédiatement. Les consommateurs doivent être sensibilisés à la réalité et savoir que quelques centimes de plus par tasse se traduisent par des avantages considérables pour les petits exploitants.

20. Le Conseil a remercié M. Sachs pour son exposé. Le Directeur exécutif s'est félicité que l'OIC ait pu contribuer à cette étude non seulement en termes de financement, mais aussi en fournissant des données statistiques, et il sera en contact étroit avec M. Sachs au cours des prochains mois pour solliciter sa participation active au dialogue sectoriel mené par l'OIC.

21. Afin de renforcer et d'appuyer l'application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café, le Conseil a adopté les décisions suivantes² :

Décision 1 : Afin de renforcer l'importance du Forum des chefs d'entreprise prévu, le Conseil décide que cet événement se tiendra en tant que session extraordinaire du Comité consultatif

² Publié ultérieurement sous la cote [ICC-124-16](#), dont copie est jointe aux présentes décisions.

du secteur privé (CCSP), avec service d'interprétation, dans le cadre de la 125e session du Conseil international du Café qui se tiendra à Londres en septembre 2019, comme le prévoit l'Accord international sur le Café (2007).

Décision 2 : Les Membres expriment leur engagement à mobiliser leurs représentations diplomatiques auprès des Nations Unies à New York, auprès des organisations internationales à Rome et de l'Union européenne à Bruxelles afin d'assurer une participation active aux rencontres dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur qui fait partie intégrante de l'application de la Résolution 465. L'OIC devrait diffuser en temps utile des documents contenant des détails sur ces rencontres.

Décision 3 : Les Membres reconnaissent l'importance de la promotion de la consommation de café, en particulier dans les pays producteurs. Ils demandent donc à l'OIC de prendre les mesures nécessaires pour préparer la mise à jour du Guide séquentiel de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs, y compris l'élaboration d'un descriptif de projet et d'un plan d'action à soumettre à la prochaine réunion intersession du Comité de promotion et de développement des marchés.

Décision 4 : Les Membres demandent au Directeur exécutif de rechercher des partenariats afin de lancer et de tenir à jour la publication d'indicateurs de rentabilité pour les différents systèmes de production du café dans le monde³, dans l'objectif d'améliorer la transparence tout au long de la chaîne de valeur du café.

Point 6 : Rapport sur la marché du café

22. Le Conseil a pris note de l'exposé de l'Économiste en chef sur les perspectives actuelles du marché du café. Les prix du café sont à leur plus bas niveau depuis novembre 2016, bien qu'il y ait eu des périodes de prix encore plus bas, surtout au début des années 1990 et des années 2000. La valeur du real brésilien est un bon indicateur de l'évolution des prix, car lorsque le real est faible par rapport au dollar, les exportations brésiliennes augmentent car elles sont plus compétitives et maintiennent les prix à un faible niveau. Si l'on examine l'évolution des marchés à terme, le New York Futures Market, qui négocie l'Arabica, notamment les Naturels brésiliens, a enregistré une baisse moyenne de 37% depuis novembre 2016. Ce chiffre est à comparer avec une baisse de 26% sur le London Futures Market qui négocie le Robusta.

23. En ce qui concerne l'évolution des prix de détail, les données reçues par l'OIC montrent que la récente faiblesse des prix du café vert n'a pas eu, en règle générale, d'incidence sur les prix à la consommation, bien qu'en Norvège et en Italie, les prix de détail aient baissé ces derniers mois, mais il est encore trop tôt pour dire s'il s'agit d'une tendance ou d'une correction. Le ratio entre le prix de détail et le prix indicatif composé de l'OIC entre janvier 2015 et décembre 2018 a considérablement augmenté, jusqu'à six fois en Italie. Au Japon, les

³ À savoir l'analyse comparative dans l'énoncé de projet [PJ-132/19](#).

prix de détail sont 4,8 fois plus élevés que le prix indicatif composé de l'OIC, en Norvège 4,7 fois, en Allemagne 4,1 fois et aux États-Unis 3,69 fois. Depuis novembre 2016, ce ratio a augmenté en raison de la tendance à la baisse des prix du café vert, comme le montre le prix indicatif composé de l'OIC, tandis que les prix de détail sont restés relativement stables.

24. Quant à la production mondiale, elle n'a cessé d'augmenter, avec une estimation pour l'année caféière en cours de plus de 167 millions de sacs de 60 kg – niveau le plus élevé jamais enregistré. Les trois dernières années caféières ont également été marquées par des niveaux élevés de production, où les déficits de certains pays producteurs ont été plus que compensés par une surproduction ailleurs. Par type de café, la production d'Arabica s'est établie à plus de 100 millions de sacs de 60 kg au cours des trois dernières années. La production la plus élevée de Robusta a été enregistrée en 2013/14 avec 63,7 millions de sacs de 60 kg, et la production de Robusta des années caféières 2017/18 et 2018/19 devrait se maintenir juste en dessous de ce niveau avec 63,6 et 63,5 millions de sacs de 60 kg, respectivement.

25. Compte tenu des niveaux élevés de production de ces dernières années, les exportations de café ont également considérablement augmenté, l'année caféière 2017/18 ayant enregistré le volume le plus élevé d'exportations des 10 dernières années, soit 122 millions de sacs de 60 kg pour une valeur de 19,9 milliards de dollars. En 2010/11, les exportations se chiffraient à 103 millions de sacs de 60 kg d'une valeur de 23,4 milliards de dollars. On s'attend à ce que cette baisse de la valeur des exportations se poursuive.

26. La consommation mondiale a connu une croissance régulière, augmentant de 22,2 % au cours des 10 dernières années, soit une croissance annuelle de 2 %. L'OIC estime que plus de 165 millions de sacs de 60 kg seront consommés au cours de l'année caféière 2018/19, la consommation mondiale atteignant 200 millions de sacs au cours des 10 prochaines années. La zone de croissance de la consommation la plus importante de ces dix dernières années a été l'Asie, qui a connu une augmentation de sa consommation de 46 %, suivie par l'Afrique (30 %), l'Amérique du Sud (21 %), l'Amérique du Nord (20 %), l'Europe (11 %) et l'Amérique centrale (10 %). L'Asie et l'Afrique, où la population est nombreuse et en augmentation, continueront d'offrir un potentiel d'augmentation substantielle de la consommation.

27. En conclusion, le faible niveau actuel des prix du café devrait se maintenir, ce qui entraînera une baisse des recettes d'exportation, incitera peu les planteurs à investir dans leurs cultures et réduira la production de café de qualité. L'augmentation de la consommation, en particulier de la consommation intérieure des pays producteurs, est un moyen important d'aider à faire face à la situation actuelle du marché.

Point 8.1 : Études et rapports

28. Le Conseil a pris note de l'exposé de Mme Andrea Estrella Chong, du Département d'économie agricole et des ressources de l'Université de Californie, Davis, sur l'étude collaborative suivante avec l'OIC :

Rentabilité de la culture du café dans certains pays d'Amérique latine ([ICC-124-6](#))

29. L'objectif de l'étude est de fournir de nouvelles données empiriques sur la situation économique des caféiculteurs dans certains pays d'Amérique latine et d'aider ainsi à formuler des stratégies visant à accroître les revenus agricoles et à améliorer la viabilité économique de la production de café.

30. Mme Estrella a présenté un rapport intérimaire sur l'analyse d'un ensemble de données représentatives des ménages producteurs de café situés dans les pays producteurs d'Arabica de Colombie, du Costa Rica et du Honduras. Les résultats ont révélé une grande variation des coûts de production entre les trois pays et à l'intérieur de chacun d'eux. Les planteurs de l'échantillon du Honduras dépensent beaucoup moins par hectare que leurs homologues costariciens et colombiens. Au Honduras, les coûts au comptant représentent 64 % des coûts totaux de production, contre 73 % et 70 % respectivement en Colombie et au Costa Rica. La main-d'œuvre représente la part la plus élevée des coûts pour chacun des pays, soit 75 % en Colombie, 57 % au Costa Rica et 56 % au Honduras. Les analyses du seuil de rentabilité ont montré que les planteurs colombiens, en particulier, ont du mal à couvrir leurs coûts. Un tiers des planteurs de l'échantillon colombien ne sont pas en mesure de couvrir leurs coûts au comptant. Si l'on considère l'ensemble des coûts de production du café, 53 % des caféiculteurs colombiens sont en situation déficitaire. Ces producteurs doivent donc faire face à des défis à court et à long terme en matière de rentabilité. Les planteurs du Costa Rica et du Honduras se sont comportés légèrement mieux au cours de la même période. L'étude s'est conclue par un aperçu des analyses complémentaires qui seront effectuées pendant le reste de l'année caféière 2018/19, le rapport final devant être présenté à la 125^e session du Conseil international du Café en septembre 2019.

31. Le Conseil a pris note de l'exposé de l'Économiste en chef sur l'étude suivante réalisée par le Secrétariat de l'OIC :

Enquête sur l'impact de la faiblesse des prix du café sur les pays exportateurs ([ICC-124-4](#))

32. Au cours des deux dernières années, les prix du café ont connu une tendance à la baisse, le prix indicatif composé de l'OIC étant inférieur de 30 % en décembre 2018 à son niveau de novembre 2016. Dans le cadre des mesures prises par le Secrétariat pour appliquer la Résolution 465 sur le niveau des prix du café, une enquête en ligne a été menée pour recueillir auprès des Membres exportateurs des informations sur différentes questions économiques et sociales et pour évaluer l'impact perçu de la récente faiblesse des prix du café sur les moyens de subsistance des caféiculteurs. Au 31 janvier 2019, des réponses avaient été reçues de 13 pays, représentant en moyenne 56 % de la production mondiale et environ 60 % du volume total des exportations de l'ensemble des pays exportateurs. L'analyse de corrélation a montré que si les prix du café ont diminué, les coûts des intrants tels que les engrais ont augmenté de 27% entre novembre 2016 et décembre 2018. En rapprochant cette corrélation négative avec l'enquête, il est apparu que 62 % des Membres exportateurs avaient

réduit leur utilisation d'engrais de 10 à 62 %, selon les pays. En outre, la faiblesse des prix du café a eu d'importants effets sociaux et environnementaux, ainsi que des répercussions négatives sur les économies nationales. A ces faibles niveaux de prix, 46% des pays ont signalé une réduction du temps consacré par les planteurs à la production et à la transformation du café. Au cours des deux dernières années, l'emploi agricole a chuté de 51% au Cameroun et de 25% au Honduras. Entre 2017 et 2018, le prix moyen versé aux caféiculteurs a chuté de 36% en Sierra Leone et de 30 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cela s'est traduit par une réduction du revenu total des producteurs de l'ordre de 7 à 30 % en deux ans. Les pays Membres ont également signalé que les salaires versés aux ouvriers agricoles avaient été réduits de 53 % au Cameroun et de 15 % au Pérou. Des incidences sociales négatives de la pression à la baisse sur les prix du café ont été enregistrées. Les répondants ont fait état d'une augmentation de l'insécurité alimentaire en conséquence de la réduction de la consommation alimentaire des familles due à la baisse des revenus et du pouvoir d'achat. En outre, de nombreux pays ont fait état d'une baisse des dépenses de santé et d'éducation et d'une augmentation de la pauvreté des ménages, avec des variations qui peuvent être attribuées à la place du café en tant qu'activité génératrice de revenus. Par ailleurs, la proportion de caféiculteurs ayant quitté les zones caféières au cours de la période de référence a atteint 41% au Cameroun, 20% au Pérou et au Rwanda et 18% au Honduras. L'enquête a clairement montré qu'un plus grand nombre de caféiculteurs ne seraient pas en mesure de couvrir leurs coûts de production et de percevoir un revenu suffisant pour vivre de la production et de la vente de leur café si la chute des prix du café se poursuivait. Cela intensifierait l'impact social et économique négatif sur la pauvreté et sur l'offre de café de qualité. Une analyse plus approfondie et un suivi continu contribueraient à la production d'un rapport plus complet, en plus d'une analyse comparative mondiale des coûts de production et des revenus des caféiculteurs et d'une comparaison avec le coût de la vie et le coût des besoins fondamentaux des caféiculteurs, comme l'alimentation, l'habillement, l'éducation et la santé.

33. Le Conseil a pris note de l'exposé de l'Économiste sur l'étude suivante réalisée par le Secrétariat de l'OIC :

Les marchés à terme : le rôle des opérateurs non commerciaux ([ICC-124-5](#))

34. Pour appliquer la [Résolution 465](#) sur le niveau des prix du café, le Secrétariat a mené une étude sur le rôle des opérateurs non commerciaux sur les marchés à terme du café et leur impact sur l'évolution des prix du café. Cette étude fait appel à un modèle économétrique largement reconnu qui relie les prix du marché au comptant de l'Arabica et du Robusta à six indicateurs de spéculation.

35. Les principales conclusions de l'étude montrent que le volume des contrats à terme négociés sur le marché à terme du Robusta a presque triplé et a quintuplé pour l'Arabica entre 1994 et 2018. Au cours de la même période, la production d'Arabica a augmenté de 64% tandis que celle de Robusta a augmenté de 144%. Cela donne à penser que le marché du café

a été soumis à un important processus de "financiarisation" au cours des vingt dernières années. En outre, les résultats de l'analyse indiquent que l'activité spéculative pourrait avoir une influence sur le comportement des prix du café à court terme, tandis que les facteurs fondamentaux, tels que les tendances de la demande et les chocs d'offre, jouent un rôle déterminant dans l'évolution des prix à long terme. L'étude décrit également les interventions réglementaires visant à limiter l'impact de la spéculation sur les marchés financiers comme des exemples de mesures qui pourraient être envisagées pour le marché à terme du café.

36. Faisant fond sur ces constatations, une analyse plus poussée est nécessaire pour attribuer une importance relative aux facteurs qui déterminent les prix au comptant. Bien que l'analyse présentée réponde à la question de savoir si et quand la spéculation a eu un impact sur les prix au comptant du marché du café, elle n'attribue pas de poids relatif à la spéculation sur les prix par rapport à d'autres facteurs, notamment les fondamentaux de l'offre et de la demande ou les interventions sur le marché. Un autre prolongement de cette analyse consisterait à utiliser des données quotidiennes et hebdomadaires qui permettraient de réaliser des modèles et des tests économétriques sur des périodes plus courtes et de saisir davantage de variations dans le comportement du marché à terme du café, tant pour les prix que pour l'activité spéculative. En fonction de la disponibilité des données, l'étude devrait également être élargie pour tenir compte des écarts de prix en fonction de différentes croissances.

37. Les Membres se sont félicités de cette présentation accessible sur un sujet aussi complexe et ont demandé qu'un atelier sur les marchés à terme soit inclus dans le cadre du prochain Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café pour permettre aux Membres de mieux comprendre ce sujet.

38. Tous les orateurs ont été remerciés pour leur contribution.

Point 8.2 : Profils de pays sur le café

39. M. Joe Kieyah, Président du Comité de mise en œuvre du sous-secteur du café kenyan, a fait un exposé sur l'évolution de la situation au Kenya. Cet exposé a suivi la structure du Profil du café sur le Kenya présenté dans le document [ICC-124-7](#) et établi par l'Autorité pour l'agriculture et l'alimentation en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC.

40. M. Emmanuel Niyibigira, de l'Uganda Coffee Development Authority, a fait un exposé sur l'évolution de la situation en Ouganda. Cet exposé a suivi la structure du Profil du café sur l'Ouganda présenté dans le document [ICC-124-8](#) et établi par l'Autorité ougandaise de mise en valeur du café, en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC.

41. M. Do Xuan Hien, de l'Association vietnamienne du café et du cacao, a fait une présentation sur l'évolution de la situation au Viet Nam. Cet exposé a suivi la structure du Profil du café sur le Viet Nam présenté dans le document [ICC-124-9](#) et établi par l'Association vietnamienne du café et du cacao en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC.

42. Le Conseil a pris note des trois profils sur le café et tous les intervenants ont été remerciés pour leurs contributions.

Point 9 : Prix d'excellence de l'OIC pour la recherche sur le café 2019

43. Le Conseil a pris note d'un rapport du Directeur exécutif sur l'appel à communications pour le Prix d'excellence de l'OIC pour la recherche sur le café, lancé en janvier 2019 dans le document [ED-2295/19](#). Le Prix a pour but de promouvoir la recherche de haute qualité sur les questions émergentes dans le secteur mondial du café parmi les pays Membres de l'OIC. Les documents de recherche doivent porter sur un sujet pertinent lié au développement durable du secteur du café et s'aligner sur le thème de l'OIC pour l'année caféière en cours : "Rentabilité : consommation et productivité". Non seulement le lauréat recevra une récompense en espèces et la reconnaissance découlant de ce prix, mais il sera également exposé à un public plus large grâce aux activités de communication, aux publications et aux manifestations de l'OIC. Pour participer au concours, les candidats doivent envoyer un essai, une thèse ou un article de revue dans une langue officielle de l'OIC, qui ne doit pas dépasser 15 000 mots, à essay.award@ico.org au plus tard le 30 juin 2019. Tous les Membres ont été encouragés à promouvoir cette opportunité auprès des établissements d'enseignement et de recherche de leur pays. Dans un souci de clarification, le Directeur exécutif a confirmé que seuls les candidats ressortissants des pays Membres de l'OIC, ou qui étudient dans des établissements situés dans un pays Membre de l'OIC, sont admis à participer.

Point 10 : Politiques nationales en matière de café

44. Le Conseil a entendu un exposé de M. Juan Carlos Gamarra sur le Plan d'action national pour le café du gouvernement péruvien, qui a été lancé en octobre 2018 et qui met l'accent sur la productivité, la durabilité et l'amélioration de l'accès au marché des caféiculteurs. Au Pérou, le café est le produit agricole traditionnel le plus exporté ; il est de grande qualité avec des certifications pour la durabilité et la production biologique. Le café est cultivé sur une superficie de 425 415 hectares dans 15 régions du pays, les principales étant Junín, San Martín, Cajamarca, Cusco, Amazonas, Huánuco et Pasco, représentant 91% de la superficie totale cultivée en café. En termes d'emplois, le secteur du café emploie 223 000 familles de caféiculteurs, et quelque deux millions de personnes travaillent dans la chaîne de valeur du café. Le secteur du café contribue à hauteur de 5 % au PIB agricole et, en tant qu'exportation, constitue une importante source de devises étrangères. Le Plan d'action national pour le café a pour vision que "d'ici 2030, le Pérou sera un pays producteur, exportateur et consommateur de café durable et de qualité, adapté au changement climatique, reconnu au niveau mondial pour son innovation, sa compétitivité et ses institutions fortes qui bénéficient directement aux familles du café et à tous les acteurs de la filière".

45. Pour réaliser cette vision, la mission du gouvernement est d'améliorer la production, la rentabilité et la qualité du café, en faisant appel à des technologies durables et à faibles émissions, en préservant les forêts, en améliorant la diversité productive, l'inclusion sociale et financière et les moyens de subsistance des familles de caféiculteurs. Pour réaliser cette mission, six objectifs stratégiques ont été fixés : i) accroître la production, la productivité et la durabilité des systèmes de production du café, grâce à l'innovation technologique, à de faibles émissions, à l'adaptation au changement climatique et aux exigences du marché ; ii) améliorer le niveau et la qualité du café péruvien ; iii) développer et fournir des services et mécanismes financiers innovants, compétitifs, accessibles, de qualité et en temps opportun, de manière à permettre le développement du secteur du café ; iv) améliorer le statut du café péruvien au moyen d'une marque nationale et de produits de qualité différenciés sur le marché national et international ; v) améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales des régions productrices de café et les moyens des producteurs ; et vi) développer un modèle institutionnel et de gouvernance multisectoriel, multi-niveau et multi-acteurs qui assure le développement et la durabilité du café.

46. Les producteurs agricoles sont au cœur des efforts déployés par le Gouvernement péruvien pour faire du Pérou un pays qui produit, exporte et consomme du café de qualité durable, mais la baisse continue des prix internationaux du café ne peut être ignorée. C'est pourquoi l'ensemble de la communauté du café, ainsi que les torréfacteurs industriels, devraient rendre le secteur plus bénéfique pour tous.

47. Le Conseil a pris note de l'exposé et a remercié M. Juan Carlos Gamarra.

Point 11 : Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord

48. Le Conseil a noté que pour renforcer le secteur mondial du café et promouvoir son expansion durable, l'OIC travaillait activement non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé par le biais de partenariats internationaux et de campagnes de sensibilisation. Depuis son entrée en fonctions en 2017, le Directeur exécutif a signé quatre protocoles d'accord visant à promouvoir l'application de l'Accord international sur le Café. Les représentants des quatre organisations concernées ont été invités à informer le Conseil de la mise en œuvre des protocoles d'accord respectifs avec l'OIC, en plus du rôle du secteur privé dans le soutien à l'application de la Résolution 465, initialement prévu dans le cadre des discussions du Comité consultatif du secteur privé.

Protocole d'accord avec Global Coffee Platform

49. Le Président du Conseil d'administration de Global Coffee Platform (GCP), M. Carlos Brando, a été invité à faire le point sur les mesures prévues par le protocole d'accord approuvé et signé par l'OIC et GCP en septembre 2017. La coopération a été prolifique, avec l'OIC partenaire des événements mondiaux à la Conférence mondiale sur le développement

durable de GCP en novembre 2018, la collaboration au Séminaire sur le développement durable de lundi et les travaux en cours du projet Delta - initiative conjointe entre l'OIC, GCP, Better Cotton Initiative et le Comité consultatif international du coton, visant à établir un cadre permettant de mesurer les progrès vers les Objectifs du développement durable. GCP collabore également avec l'OIC sur la viabilité économique des planteurs en intégrant les travaux d'études et en s'appuyant sur les travaux réalisés par le programme et les initiatives de GCP et sur les informations qu'ils fournissent. Il est également prévu de transférer la méthodologie de GCP aux Membres exportateurs de l'OIC afin de combler les lacunes en matière de durabilité, par exemple par le biais d'échanges et d'apprentissage en ligne et d'activités des plates-formes nationales.

50. M. Brando a également présenté les initiatives des membres du GCP, qui sont des initiatives multipartites et non compétitives visant à combler les lacunes en matière de durabilité, reconnaissant que les chaînes d'approvisionnement ont la responsabilité de promouvoir la durabilité. Parmi les exemples d'initiatives des membres figurent l'utilisation responsable des produits agro-chimiques au Brésil, l'utilisation responsable des intrants agricoles au Viet Nam, le désherbage mécanique au Brésil, les services de vulgarisation agricole en Ouganda et la conservation des sols et la nutrition végétale au Honduras. La diffusion des connaissances et des résultats est essentielle car les résultats des projets ne sont souvent pas diffusés.

51. Le Conseil a pris note du rapport et a remercié M. Brando.

Protocole d'accord avec Sustainable Coffee Challenge (SCC), sous les auspices de Conservation International Foundation

52. Le représentant de Conservation International, M. Niels Haak, a été invité à faire le point sur le protocole d'accord signé avec l'OIC en avril 2018. Outre la représentation de l'OIC au sein du Conseil consultatif de SCC et l'appui à l'organisation conjointe d'événements, les principaux domaines de collaboration sont les suivants :

- Adopter et promouvoir le "Cadre commun pour la durabilité" conformément aux objectifs stratégiques de l'OIC et à Vision 2030.
- Améliorer la collecte, l'échange, l'intégration et la diffusion de données clés sur le café, notamment en soutenant le financement de l'étude comparative mondiale de l'OIC sur les coûts de production.
- Diffuser de l'information, de l'expertise technique et partager les enseignements, y compris la publication du Guide pour accéder aux fonds verts et aux fonds de lutte contre le changement climatique pour le secteur du café : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en 2018.
- Présenter et suivre les efforts des gouvernements en matière de durabilité.

- Explorer les possibilités de développer de nouvelles sources de revenus pour les caféiculteurs grâce à un financement innovant.

53. La faiblesse actuelle des prix du café accroît le niveau de pauvreté, ce qui pousse les caféiculteurs à abandonner le café et conduit à un manque d'investissement dans les plantations. Dans le même temps, le changement climatique pousse les planteurs à abandonner le café. C'est pourquoi SCC cherche les meilleures solutions pour s'attaquer à ce double problème car des programmes de durabilité ne changeraient pas les conditions du marché et des interventions sur le marché n'auraient aucun impact sur le changement climatique. Pour susciter des interventions sur la volatilité des marchés et la rentabilité des producteurs, SCC fournit des ressources et des outils par l'entremise de réseaux de demande d'approvisionnement afin de stimuler les discussions sur les mesures concrètes prises dans l'ensemble de l'industrie, notamment en aidant les producteurs dans un marché du café volatil. En collaboration avec GCP, SCC a restructuré son Cadre de durabilité pour mettre davantage l'accent sur la rentabilité des planteurs afin de canaliser les investissements dans la durabilité.

54. Pour appuyer l'application de la Résolution 465, SCC a soutenu des initiatives multipartites, en particulier avec l'Association des cafés de spécialité et l'OIC, et en tant qu'organisation, elle a constaté une augmentation massive du nombre d'acteurs industriels désireux de participer. Plus récemment, SCC a mis sur pied un mécanisme de subvention à la rénovation et à la réhabilitation afin d'offrir un soutien financier aux planteurs par le biais d'un financement de contrepartie. L'objectif est d'atteindre 5 millions de dollars l'année prochaine, avec une facilité de subvention de 50 millions de dollars à l'avenir.

55. Le Conseil a pris note du rapport et a remercié M. Haak.

Protocole d'accord avec l'Association africaine des cafés fins

56. Le Directeur exécutif de l'Association africaine des cafés fins (AFCA), M. Samuel Kamau, a été invité à faire le point sur les activités découlant du protocole d'accord signé par l'OIC et l'AFCA en septembre 2017. Au cours de l'année dernière :

- L'OIC a organisé un atelier statistique très réussi pour les pays africains, lors de la 17^e Conférence de l'AFCA à Kigali (Rwanda) en février 2019. Avec des représentants du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda, l'objectif était d'améliorer la collecte de données statistiques que l'OIC reçoit des pays africains.
- Des profils du café au Kenya et en Ouganda figurent déjà à l'ordre du jour du Conseil, des profils sur l'Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie sont en cours de finalisation et ceux sur le Burundi, la République démocratique du Congo et le Malawi en cours de rédaction.

- L'AFCA s'est engagée à informer l'industrie africaine du café, par ses canaux de communication, sur la réalité du secteur mondial, y compris les études et rapports de l'OIC, ainsi que sur les mesures découlant de la Résolution 465.
- Les experts techniques de l'OIC ont continué d'être présents aux manifestations de l'AFCA, et l'AFCA invitera des représentants de l'OIC à sa 18^e Conférence, prévue au Kenya en février 2020.
- Grâce aux manifestations de l'AFCA, l'OIC a également eu l'occasion de rencontrer des délégués de pays africains pour discuter de l'importance de l'adhésion à l'Accord.

57. En ce qui concerne les mesures relatives à l'application de la Résolution 465, outre sa participation active aux manifestations de l'OIC, l'AFCA a tenu sa première réunion consultative avec les producteurs de café et les décideurs africains pour discuter des défis et des solutions. La promotion de la consommation intérieure est essentielle. C'est pourquoi l'AFCA organise sa première conférence consacrée à la promotion de la consommation intérieure et examinera le *Guide séquentiel de l'OIC de promotion de la consommation intérieure dans les pays producteurs*. Cette méthode est considérée comme un bon moyen d'obtenir l'adhésion des jeunes et de faire passer la tradition de la consommation du thé au café parmi la jeune génération.

58. En ce qui concerne le rôle de l'OIC, l'AFCA estime que l'OIC doit poursuivre son rôle actuel de "courtier honnête" idéal. Bien que le Contrat 'C' de New York soit largement cité comme référence, l'AFCA a demandé à l'OIC de prendre en compte et de publier d'autres prix de bourse du café dans son analyse, ainsi que les coûts indicatifs de production. L'AFCA a également appelé à une plus grande transparence dans la chaîne de valeur du café, à la nécessité d'une déclaration d'engagement pour soutenir les producteurs et à une plus grande efficacité du transfert des prix aux producteurs.

59. Le Conseil a pris note du rapport et a remercié M. Kamau.

Protocole d'accord avec l'International Women's Coffee Alliance

60. Mme Mbula Musau, du chapitre Afrique de l'*International Women's Coffee Alliance*, a été invitée à faire le point sur les activités découlant du protocole d'accord signé par l'OIC et l'IWCA en septembre 2018. La mission de l'IWCA est de donner aux femmes de la communauté internationale du café les moyens de mener une vie significative et durable et d'encourager et de reconnaître la participation des femmes dans tous les aspects de l'industrie du café. L'objectif de la collaboration avec l'OIC est de promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes en tant que moyen de parvenir au développement durable grâce au progrès social et économique dans les pays producteurs de café, tout en protégeant les ressources naturelles. Les principaux domaines de travail comprennent l'identification des possibilités d'intégrer les

distinctions de genre dans la collecte des données et de favoriser l'inclusion et le dialogue grâce à des dirigeantes axées sur les résultats. L'IWCA cherche à participer au débat sur les prix du café en sensibilisant davantage les consommateurs par le biais de ses médias sociaux et de ses activités de communication plus larges. Actuellement, l'IWCA compte 23 chapitres dans le monde, dont 10 sont en cours de création, initialement uniquement dans les pays d'origine, mais de plus en plus aussi dans les pays consommateurs.

61. Le Conseil a pris note du rapport et a remercié Mme Musau.

62. Le Conseil a également pris note d'un exposé de M. Ric Rhinehart au nom de l'Association des cafés de spécialité, qui est une association commerciale mondiale axée sur le secteur des cafés de spécialité et qui travaille avec des acteurs de tous les maillons de la chaîne de valeur, mais qui est plus proche des torréfacteurs et des détaillants spécialisés. Son rôle principal est de faciliter l'accès amont et aval de la chaîne de valeur de manière à ce que le rôle unique du café de spécialité se manifeste comme une force positive pour tous les acteurs. En dépit d'un engagement véritable dans la qualité, les torréfacteurs et les détaillants spécialisés dévaluent systématiquement la qualité en termes de différenciation des prix. Cela se traduit à la fois par des prix bas lors de l'achat du café vert et par des prix exagérément réduits pour les consommateurs. Si les grands torréfacteurs ont pris des engagements publics en faveur de la durabilité et de pratiques d'approvisionnement durables, la viabilité économique est définie par l'ajout de primes et autres dispositifs de marché qui ne fonctionnent pas dans les conditions actuelles.

63. La perception des prix à la consommation est influencée par le point de consommation, la marque, l'origine du café, la durabilité et la certification. La sensibilisation des consommateurs au prix du café par rapport à la production se limite aux liens avec la durabilité ou la certification. Les consommateurs expriment une plus grande considération pour les questions de durabilité dans les cohortes plus jeunes, la jeune génération du Millénaire y attribuant une valeur légèrement inférieure que la génération du Millénaire plus âgée, mais la sensibilisation dans toutes les autres cohortes diminue inversement avec l'âge. Les consommateurs souhaitent tenir mieux compte des questions de durabilité dans leurs décisions d'achat, mais ils ne concrétisent pas ce souhait dans leur comportement.

64. Il faut un système de détermination des prix qui récompense la différenciation de manière efficace et appropriée, par des prix qui tiennent compte des coûts réels de production plutôt que de la valeur liée au temps dans un marché donné. La transparence à tous les niveaux de détermination des prix et d'achat est nécessaire, de même que l'élaboration et l'adoption de nouveaux engagements en matière d'approvisionnement durable qui tiennent compte des revenus et des salaires.

65. Le Conseil a pris note de la présentation et a remercié M. Rhinehart.

66. Le Conseil a noté qu'en plus de ces exemples de collaboration positive avec des organisations du secteur du café, l'OIC a activement établi et rétabli des liens avec des acteurs

clés du développement pour soutenir le secteur du café, notamment en ce qui concerne l'accès au financement du développement. Le Directeur exécutif a eu le plaisir de rencontrer le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. José Graziano da Silva, en novembre de l'année dernière, pour étudier une collaboration et l'OIC met actuellement au point une version révisée d'un protocole d'accord existant entre les deux organisations visant à définir des modalités de travail actualisées dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des caféiculteurs et de leurs familles. Après la session du Conseil de septembre de l'année dernière, au cours de laquelle le Conseil a entendu un exposé de Mme Luiza Carvalho représentante d'ONU Femmes, l'OIC est également en train de finaliser un protocole d'accord avec cette entité.

67. La Présidente a noté que les protocoles d'accord avec la FAO et ONU Femmes en étaient au stade final de la mise au point. Compte tenu du caractère opérationnel et urgent de ces accords, qui définissent les modalités de travail entre les deux organisations et le Secrétariat de l'OIC, la Présidente a proposé que le texte final lui soit soumis et que le Conseil autorise la Présidente, après consultation des porte-parole des Membres exportateurs et importateurs, à approuver en son nom les deux protocoles.

68. La Présidente a remercié tous les représentants pour leur participation active aux travaux de l'OIC et leur contribution à la session du Conseil.

Point 12 : Rapports des présidents des organes de l'OIC

Point 12.1 : Comité des projets

69. Le Conseil a pris note d'un rapport du Président du Comité des projets⁴ dont la réunion s'est tenue le 27 mars 2019, avec un exposé sur le projet "Promotion d'un secteur du café durable au Burundi" approuvé par le Conseil de l'OIC en mars 2013 et un rapport sur les progrès du projet Delta visant à mesurer en temps réel les résultats en matière de durabilité. Le Comité a entériné une nouvelle proposition de projet du Viet Nam pour approbation par le Conseil.

70. Le Conseil a approuvé la proposition de projet intitulée "Amélioration de l'accès des petits caféiculteurs au financement pour la mise en place d'une filière café durable au Viet Nam", qui figure dans le document [PJ-134/19](#).

Point 12.2 : Comité des statistiques

71. Le Conseil a pris note d'un rapport du Vice-Président du Comité des statistiques⁵ dont la réunion s'est tenue le 27 mars 2019, avec un exposé de M. David Browning, Directeur général d'Enveritas, sur l'estimation de la population des caféiculteurs par origine, les facteurs

⁴ Le rapport du Comité des projets a été distribué ultérieurement sous la cote [PJ-136/19](#).

⁵ Le rapport du Comité des statistiques a été distribué ultérieurement sous la cote [SC-93/19](#).

de conversion du café torréfié, du café décaféiné, du café liquide et du café soluble, un rapport sur les activités de l'OIC visant à améliorer la qualité des données statistiques, et une présentation d'un représentant du Kenya sur les bonnes pratiques concernant le Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver une proposition visant à modifier les parts de marché et les coefficients de pondération pour le calcul du prix indicatif composé et des prix indicatifs de groupes conformément au Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs.

72. Le Conseil a approuvé une modification des parts de marché et des coefficients de pondération pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé à compter du 1 octobre 2019, qui figure dans le document [SC-90/19](#).

Point 12.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

73. Le Conseil a pris note du rapport du Vice-Président du Comité de promotion et de développement des marchés⁶ dont la réunion s'est tenue le 27 mars 2019. Les travaux du Comité ont été axés sur la promotion de la consommation intérieure, notamment un exposé sur le thème de la Journée internationale du Café (JIC), qui a changé d'orientation pour refléter la Résolution 465 sur le niveau des prix du café, à savoir montrer la réalité économique du secteur du café - du producteur au consommateur final. Avec le généreux soutien de l'Association japonaise du café, d'Illycaffè et de la représentation de l'Union européenne au Rwanda, la campagne de la JIC consisterait en une vidéo dédiée, en plus d'une symphonie innovante sur le café composée des sons de la production du café, jouée dans des concerts et des événements autour du monde, visant la génération du Millénaire et la génération Z.

74. Des exposés ont également été faits par Mme Ana Sierra - propriétaire et responsable de Integrative Marketing - sur l'expérience et les enseignements tirés de Colombia Toma Café, programme colombien de consommation de café, ainsi que par M. Carlos Brando, en sa qualité de Directeur de Marketing P & A, sur son expérience dans l'élaboration et l'utilisation du Guide séquentiel de l'OIC de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs. Publié à l'origine en 2004, il a été recommandé de l'actualiser pour répondre aux besoins actuels.

75. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité de tenir une réunion intersession entre avril et juin 2019 afin d'examiner les mesures nécessaires pour mettre à jour le Guide séquentiel de l'OIC et étudier d'autres questions pertinentes concernant la promotion et le développement des marchés.

⁶ Le rapport du Comité de promotion et de développement des marchés a été distribué ultérieurement sous la cote [PM-61/19](#).

Point 12.4 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

76. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé⁷ sur sa réunion du 27 mars 2019, avec un exposé sur l'idée d'un forum des chefs d'entreprise du secteur du café dans l'objectif d'examiner et de soutenir les solutions au problème des prix du café dans le cadre de l'application de la Résolution 465, ainsi qu'une recommandation visant à actualiser les facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble au moyen de consultations avec les représentants du secteur privé.

77. Le Conseil est convenu que la prochaine réunion du Comité consultatif du secteur privé se tiendrait sous la forme d'un forum des chefs d'entreprise pendant la 125^e session du Conseil international du Café en septembre 2019.

Point 12.5 : Groupe restreint du Forum consultatif

78. Le Conseil a pris note du rapport du Vice-Président du Forum consultatif, y compris la recommandation pour approbation par le Conseil du thème du 9^e Forum consultatif en septembre 2019 - "Faire face à la tempête - gérer efficacement les risques de prix dans la filière café". Le Forum examinera comment des approches novatrices et fondées sur le marché pourraient améliorer la résilience des planteurs face à la volatilité des prix et aux chocs de prix et comment les risques pourraient être partagés plus équitablement entre tous les maillons de la chaîne de valeur, notamment les torréfacteurs, les négociants et les fournisseurs d'intrants. Pour encourager le partage des connaissances et l'apprentissage entre secteurs, il a été suggéré d'inviter un large éventail de conférenciers provenant d'entreprises technologiques, du secteur financier et des institutions du café. Pour faciliter l'organisation d'un événement ambitieux, le Secrétariat a proposé de rechercher des parrains pour l'événement et de facturer des frais d'inscription, trois places gratuites étant attribuées à chaque Membre.

79. Le Conseil a approuvé le thème proposé pour le 9^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café : "Faire face à la tempête - gérer efficacement les risques de prix dans la chaîne de valeur du café".

Point 13 : Résultats des travaux du séminaire sur la durabilité

80. Le Conseil a pris note d'un bref résumé du Directeur exécutif sur les résultats des travaux du séminaire de l'OIC sur la durabilité qui s'est tenu dans le cadre de la 124^e session du Conseil international du Café, en partenariat avec Global Coffee Platform et le gouvernement kenyan. Le thème du séminaire était "Le café : dans quelle mesure notre avenir

⁷ Le rapport du CCSP a été distribué ultérieurement sous la cote [PSCB-160/19](#).

est-il durable ?", avec des contributions d'experts non seulement d'Afrique, mais du monde entier, notamment des institutions gouvernementales, des représentants des caféiculteurs, des négociants, des torréfacteurs, des universitaires, des instituts de recherche, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, au sein de trois groupes. Notant que la faiblesse actuelle des prix se traduisait par de faibles revenus pour les caféiculteurs du monde entier, avec des effets négatifs directs sur les communautés pauvres des zones rurales de nombreux pays producteurs de café, la principale préoccupation est de savoir comment rendre la filière café durable. Les travaux du séminaire ont débouché sur une série de recommandations appelant à la nécessité :

- i. Pour les gouvernements de créer un environnement favorable
- ii. De faire face au changement climatique qui représente une menace sérieuse pour la production durable de café
- iii. De remédier à l'échec de la commercialisation ou à l'insuffisance de ses infrastructures
- iv. De résoudre la question de la faiblesse de prix pour les producteurs de café
- v. D'aborder la question de la détermination des prix du café et du fonctionnement du contrat 'C' de New York.

81. Un rapport complet sur le séminaire sur le développement durable sera distribué en temps voulu⁸.

Point 14 : **Questions financières et administratives**

Point 14.1 : **Comité des finances et de l'administration**

82. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité des finances et de l'administration sur les réunions des 26 et 27 mars 2019, notamment l'état des finances de l'Organisation et le projet de budget administratif pour 2019/20 figurant respectivement dans les documents [FA-198/19](#) et [FA-203/19](#). Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que les comptes de gestion pour la période de cinq mois se terminant le 28 février 2019 faisaient apparaître des contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice 2018/19 d'un montant de £2 608 000. Le montant total des dépenses pour la même période de cinq mois s'élève à £1 054 912, soit un écart positif de £63 238 par rapport au budget rapporté à cette date. Les arriérés de contributions au titre de l'exercice en cours s'élevaient à £907 856 (35 %) à la même date, sur un total de £2 608 000. Il a été rappelé aux Membres qu'il importait de verser les contributions en temps voulu afin d'éviter de nouvelles

⁸ Le rapport du séminaire sur la durabilité a été distribué ultérieurement sous la cote ICC-124-17.

répercussions négatives sur les liquidités de l'Organisation. Le Directeur exécutif a également été vivement encouragé à continuer de s'efforcer d'obtenir le versement des arriérés comme indiqué dans la [Résolution 466](#) sur les arriérés persistants.

Point 14.2 : Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur

83. Le Conseil a examiné et approuvé les comptes administratifs de l'Organisation ainsi que le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-199/19](#).

Point 14.3 : Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur

84. Les Membres exportateurs ont examiné et approuvé les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-200/19](#).

Point 14.4 : Fonds de promotion

85. Les Membres exportateurs ont pris note des comptes du Fonds de promotion figurant dans le document [FA-201/19](#).

Point 14.5 : Barème des traitements et assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

86. Le Conseil a examiné et approuvé la proposition de révision du barème des traitements et de l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les fonctionnaires figurant dans les documents [FA-204/19](#) et [FA-205/19](#).

Point 14.6 : Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café

87. Le Conseil a noté que l'examen de l'Accord de 2007 avait fait l'objet d'un débat approfondi du Comité des finances et de l'administration où le Directeur exécutif avait expliqué que l'Accord actuel était entré en vigueur le 2 février 2011 pour une période de 10 ans. Les Membres ne disposent donc que de trois sessions du Conseil avant l'expiration de l'Accord actuel en février 2021. Trois options s'offrent au Conseil :

- i. Proroger l'Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit ans au total (article 48). Une prorogation nécessite uniquement une décision du Conseil.
- ii. Proroger et amender l'Accord comme il convient (article 49).
- iii. Examiner la possibilité de négocier un nouvel accord international sur le café (article 35).

88. Le Conseil a noté en outre que certains Membres du Comité s'étaient prononcés en faveur de l'option ii), en particulier à la lumière des défis auxquels est confronté le secteur du café, tout en préservant la stabilité future de l'Organisation, tandis que certains Membres ont estimé que l'Accord devait être renégocié.

89. Le Conseil a donc pris les décisions suivantes, publiées ultérieurement sous la cote [ICC-124-15](#), dont le texte est joint aux présentes décisions :

1. Tenant compte des paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 48 de l'Accord international de 2007 sur le Café, le Conseil international du Café décide de créer un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord actuel et les propositions soumises par les Membres ou les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil.
2. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres et établit ses propres procédures.
3. Le Conseil international du Café nomme un président et un vice-président. [M.Hermano Telles Ribeiro, Ambassadeur du Brésil, a été ultérieurement nommé Président du Groupe de travail, et la Présidente du Conseil, Mme Stefanie Kűng (Suisse), Vice-Présidente].
4. Le Groupe de travail tient sa première réunion dès que possible, en vue de soumettre ses recommandations au Conseil à sa session de septembre 2019.
5. Le Groupe se réunit normalement au siège de l'Organisation, dans la mesure du possible, pendant les réunions ordinaires du Conseil et entre ces réunions, sur décision du Groupe.

Point 15 : Fonds spécial

90. Le Conseil a noté que des ressources du Fonds spécial avaient déjà été allouées à la région de l'Amérique latine ; il est encourageant de constater que la proposition d'utilisation de la part du Fonds spécial revenant à la région Afrique avait déjà été approuvée et que le Groupe asiatique avait désormais créé un groupe de travail chargé d'étudier les options à soumettre au Conseil dès que possible.

Point 16 : Conférence mondiale du Café

91. Le Conseil a entendu un exposé de M. Jagdish Patankar, au nom de l'India Coffee Trust, sur les préparatifs de la 5^e Conférence mondiale du Café et de la 127^e session du Conseil international du Café, qui se tiendront en septembre 2020 à Bangalore (Inde). Il s'agit véritablement d'un partenariat public-privé avec l'India Coffee Trust, qui pilote le programme de la Conférence mondiale du Café, et avec l'India Coffee Board, qui travaille en partenariat avec l'OIC pour préparer la 127^e session du Conseil international du Café. Cet événement international d'envergure ne se tiendra pas seulement en Inde, mais en Asie. Alors que le café est devenu la boisson préférée du monde au siècle dernier, l'Asie - le plus grand continent du monde – est restée une buveuse de thé. Ce marché émergent connaît cependant une croissance rapide de sa consommation de café.

92. Le marché du café au détail qui connaît la plus forte croissance est celui de l'Indonésie avec 19,6% d'augmentation, suivi de la Turquie avec 17,5%, de l'Inde avec 15,1% et du Viet Nam avec 14,9%. Cette tendance s'accompagne d'un professionnalisme croissant des petites et moyennes entreprises de la région, en grande partie stimulé par la croissance des cafés de spécialité. La Conférence mondiale du Café est donc une excellente occasion d'explorer les possibilités d'affaires en Asie.

93. Le thème de la conférence est "La durabilité par la consommation", avec un programme complet d'ateliers, de séminaires et de visites de terrain présentant l'ensemble de la chaîne de valeur du café dans le monde. Les principaux sujets de discussion porteront sur les tendances émergentes du commerce mondial du café, les dernières découvertes en matière de lutte contre l'impact du changement climatique, les moteurs de l'augmentation de la consommation et les innovations technologiques plus larges. On compte sur la présence de 2 000 délégués et de 10 000 visiteurs d'affaires venus de 80 pays.

94. Le Conseil a pris note de l'exposé et a remercié M. Patankar.

95. Le Conseil a également pris note de la demande de l'India Coffee Board, figurant dans le document [ED-2281/18 Rev. 1](#), d'ajuster les dates de la 5^e Conférence mondiale du Café et de la 127^e session du Conseil international du Café pour assurer une participation maximale.

<p>96. Le Conseil a approuvé la proposition d'amendement visant à déplacer la 5^e Conférence mondiale au 7 - 9 septembre 2020, et la 127^e session du Conseil international du Café au 10 - 12 septembre 2020 à Bangalore (Inde).</p>

Point 17 : 125^e session du Conseil international du Café

97. Le Conseil a pris note d'un aperçu donné par le Directeur exécutif de la structure et des objectifs de la 125^e session qui se tiendra du 23 au 27 septembre 2019 à Londres. Des remerciements ont été adressés à l'Organisation maritime internationale qui s'est montrée à nouveau généreuse en fournissant les installations de conférence. Parallèlement aux sessions du Conseil et aux réunions des comités, la semaine commencera par une cérémonie d'ouverture et le 9^e Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, qui réunira des experts pour discuter de la gestion efficace des risques de prix dans la filière café.

98. La série de rencontres de dialogue sectoriel évoquée plus tôt dans la semaine culminera au cours de la réunion de septembre par un Forum des chefs d'entreprise, réunissant des capitaines de l'industrie, des Membres de l'OIC et d'autres parties prenantes du café dans l'objectif de formuler des recommandations sur la manière de lutter contre la faiblesse des prix du café et de réduire leur impact négatif sur les petits caféiculteurs, en se concentrant sur la durabilité à long terme.

99. Le Directeur exécutif a souligné que l'OIC était déterminée à mener un changement transformateur et à mobiliser l'appui et le financement de la communauté internationale et des institutions de développement. Les Membres ont été encouragés à s'y atteler et à y participer activement.

100. Les Membres ont souligné qu'il importait, dans la mesure du possible, de fournir des services d'interprétation pour faciliter la participation active de tous les Membres aux manifestations de l'OIC.

Point 18 : Questions diverses

101. Le Conseil a approuvé et soumis un vote formel de remerciements⁹ au Gouvernement kenyan et à S.E. M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, pour avoir accueilli la 124^e session du Conseil international du Café à Nairobi.

102. Il a également été proposé qu'en forgeant de nouvelles alliances avec des partenaires stratégiques, l'OIC pourrait tirer profit de l'étude d'un protocole d'accord ou d'une collaboration plus étroite avec le Coffee Quality Institute.

Clôture de la session

103. Les Membres ont de nouveau exprimé leur gratitude au pays hôte, au Directeur exécutif et au personnel pour cette manifestation professionnelle. Les Membres ont mentionné en particulier comment l'OIC s'était clairement transformée en une organisation plus proactive et plus dynamique, avec des ressources financières et humaines limitées.

104. Au nom du Conseil, la Présidente a officiellement remercié le Gouvernement kényan d'avoir accueilli la 124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes, et a souligné le rôle important de l'OIC, qui réunit des pays importateurs et des pays exportateurs, mais aussi le secteur privé, les milieux universitaires et des organisations internationales, en tant que forum unique et précieux pour la communauté internationale du café. La Présidente a également souligné qu'il importait de poursuivre le dialogue entre les Membres et les parties prenantes au sens large, en dehors des sessions du Conseil. L'ambassade de Suisse à Londres a récemment lancé une série de discussions informelles avec les Membres de l'OIC, qui est un exemple supplémentaire de forum servant à examiner des solutions possibles.

105. La 124^e session du Conseil international du Café a été déclarée officiellement close.

⁹ Ultérieurement distribué sous la cote [ICC-124-18](#), et joint aux présentes Décisions.



Conseil international du Café
124^e session
25 - 29 mars 2019
Nairobi (Kenya)

**Décisions de la 124^e session du
Conseil international du Café visant à
renforcer les termes de la Résolution 465
sur le niveau des prix du café et à appuyer
son application**

Décision 1 : Afin de renforcer l'importance du Forum des chefs d'entreprise prévu, le Conseil décide que cet événement se tiendra en tant que session extraordinaire du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), avec service d'interprétation, dans le cadre de la 125^e session du Conseil international du Café qui se tiendra à Londres en septembre 2019, comme le prévoit l'Accord international sur le Café (2007).

Décision 2 : Les Membres expriment leur engagement à mobiliser leurs représentations diplomatiques auprès des Nations Unies à New York, auprès des organisations internationales à Rome et de l'Union européenne à Bruxelles afin d'assurer une participation active aux rencontres dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur qui fait partie intégrante de l'application de la Résolution 465. L'OIC devrait diffuser en temps utile des documents contenant des détails sur ces rencontres.

Décision 3 : Les Membres reconnaissent l'importance de la promotion de la consommation de café, en particulier dans les pays producteurs. Ils demandent donc à l'OIC de prendre les mesures nécessaires pour préparer la mise à jour du Guide séquentiel de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs, y compris l'élaboration d'un descriptif de projet et d'un plan d'action à soumettre à la prochaine réunion intersession du Comité de promotion et de développement des marchés.

Décision 4 : Les Membres demandent au Directeur exécutif de rechercher des partenariats afin de lancer et de tenir à jour la publication d'indicateurs de rentabilité pour les différents systèmes de production du café dans le monde, dans l'objectif d'améliorer la transparence tout au long de la chaîne de valeur du café.



Conseil international du Café
124^e session
25 - 29 mars 2019
Nairobi (Kenya)

Décision du Conseil

**Création d'un groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café**

1. Tenant compte des paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 48 de l'Accord international de 2007 sur le Café, le Conseil international du Café décide de créer un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord actuel et les propositions soumises par les Membres ou les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil.
2. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres et établit ses propres procédures.
3. Le Conseil international du Café nomme un président et un vice-président.
4. Le Groupe de travail tient sa première réunion dès que possible, en vue de soumettre ses recommandations au Conseil à sa session de septembre 2019.
5. Le Groupe se réunit normalement au siège de l'Organisation, dans la mesure du possible, pendant les réunions ordinaires du Conseil et entre ces réunions, sur décision du Groupe.



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ

ICC 124-18

29 mars 2019
Original : anglais

F

Conseil international du Café
124^e session
25 – 29 mars 2019
Nairobi (Kenya)

**Vote de remerciements au Gouvernement
Kényan par le 124^e Conseil international du
Café, tenue du 25-29 mars 2019 à Nairobi
(Kenya)**

Notant l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à tous les délégués et observateurs par le gouvernement et le peuple kényan ;

Considérant comme un grand privilège l'engagement personnel de S.E. Uhuru Kenyatta Président de la République du Kenya qui a ouvert la 124^e Session du Conseil International du café le mardi 26 mars 2019 ;

Reconnaissants pour l'excellente atmosphère de travail, la qualité des installations mises à notre disposition et la généreuse hospitalité de nos hôtes ;

Nous, participants et délégués de la 124^e Session du Conseil international du café qui s'est tenue au Kenyatta International Convention Centre, Nairobi du 25 au 29 mars 2019 ;

Exprimons notre profonde gratitude :

Au Président de la République du Kenya pour son engagement personnel
Au gouvernement et au peuple du Kenya

Enfin, notre gratitude va au Comité d'organisation

Nairobi, le 29 mars 2019